

Par Michel Hunault*

Oui à un contrôle extérieur des prisons

Le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale l'examen du projet de loi créant un contrôle extérieur des prisons. Ce texte concrétise les recommandations de l'ONU, du Conseil de l'Europe et plusieurs propositions parlementaires et va même au-delà, puisqu'il a vocation à concerner tous les lieux privés de liberté.

Ce projet s'inscrit dans une démarche du Président de la République qui vise à faire adopter prochainement une loi pénitentiaire, une loi de programmation sur lesquels pourra s'appuyer le contrôle extérieur des prisons. Reste à donner à cette nouvelle instance indépendante les moyens de sa mission et d'en définir les réels pouvoirs de contrôle.

Rapporteur pour le Conseil de l'Europe du projet de Charte pénitentiaire, j'ai pu mesurer à travers l'Europe les expériences efficaces en matière de contrôle, à l'image de l'ombudsman en République Tchèque. Il aurait pu ainsi être envisagé de donner au Médiateur de la République française cette mission de contrôle. La création d'une institution nouvelle indépendante va plus loin et c'est un signe fort. Encore faut-il que le contrôleur puisse être secondé par un corps de contrôleurs dans chaque région de France au regard de l'immensité de sa mission et que ses rapports puissent être établis dans la plus grande indépendance.

C'est pourquoi, il ne faut pas ramener son rôle à celui d'un simple visiteur des lieux privés de liberté, mais lui donner un pouvoir véritable de contrôle, en application du respect des règles pénitentiaires réactuali-

sées en 2006 par le Conseil de l'Europe.

Les commissions d'enquête parlementaires se sont succédé pour dénoncer avec force les atteintes à la dignité des prisonniers : cellules surpeuplées, manque d'accès aux soins, à la formation, des difficultés de visite avec les familles... cette énumération donne l'ampleur de la mission du contrôleur

J'ai pu mesurer à travers l'Europe, l'éloignement, l'oubli qui accompagne les longues peines et le désarroi de l'administration pénitentiaire face à l'augmentation du nombre de délinquants sexuels dont l'obligation de soin se heurte au manque de moyens humains et financiers.

Si la victime doit rester au cœur des préoccupations de la société, pour autant, chacun sait que la réhabilitation des détenus contribue à leur réinsertion et est un moyen efficace contre la récidive.

Les législations, dans toutes les démocraties du monde se montrent de plus en plus sévères. Le Président de la République à travers le projet de loi pénitentiaire et la création d'un contrôleur indépendant, conforte l'action du Garde des Sceaux qui souhaite concilier l'ardente obligation de l'ordre et de la sécurité avec l'exigence d'humanité !

Ce projet de loi doit nous rassembler, pour cela donnons des moyens réels au contrôleur, et des véritables pouvoirs. Il en va de sa crédibilité et de son efficacité

* Député de Loire-Atlantique (Nouveau Centre) ; rapporteur pour le Conseil de l'Europe de la Charte pénitentiaire.